

Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes ont été votés à l'unanimité

Le Conseil Municipal s'oppose à la fusion des syndicats d'eau potable d'Auch Sud avec ceux d'Aubiet-Marsan et Masseube



Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes ont été votés à l'unanimité

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 février sous la présidence du maire, Jean-Michel Blay, pour débattre sur neuf délibérations.

Jean-Michel Blay ouvrit la séance en informant le Conseil Municipal d'un certain nombre de décisions prises dans le cadre de ses délégations : maîtrises d'œuvres attribuées, au cabinet Airolodi pour le projet de réhabilitation d'un immeuble n° 32 rue d'Etigny transformé en deux logements sociaux et un commerce, une mission d'organisation, de pilotage et de coordination pour le suivi de la salle de spectacle. Le bureau d'étude Dance a été retenu sur le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif du village.

Claudine Carayol, adjointe chargée des finances, a détaillé les comptes administratifs 2018. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement est constatée avec 8 % de baisse des charges de gestion courantes, une légère augmentation de 3,5 % des charges de personnel du fait du recrutement d'un apprenti en cuisine et de la titularisation en cours d'année d'un Emploi Avenir.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement sont en légère baisse de 1.36 % avec la Dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat qui subit une nouvelle réfaction (- 40 % en 6 ans) allée à une baisse de 10 % de la dotation de solidarité communautaire. Les diverses dotations ne représentent plus désormais que 20 % des recettes de fonctionnement contre 67 % pour les recettes fiscales, première ressource de la commune, sans augmentation des taux d'imposition. Sur les 1930 K€ de recettes une épargne brute est dégagée de 304 K€ pour financer le remboursement des emprunts et dégager une marge d'autofinancement.

La section d'investissement s'équilibre à 1.400K€ avec la réfection de la salle des crêpes, d'importants travaux de voirie et d'éclairage public dans le cadre du programme TEPCV pilotés par la communauté d'agglomération. Le début du financement de la salle de spectacle, et divers travaux et acquisitions de matériels pour l'école et les services communaux. Tous les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes ont été votés à l'unanimité.

Un débat a eu lieu ensuite sur l'avis de fusion des syndicats d'eau potable d'Auch Sud, Aubiet-Marsan et Masseube à la demande de la Préfecture. Un vote contre cette fusion a été décidé à une très forte majorité, moins une abstention. Dans sa délibération, le Conseil a estimé que le climat conflictuel de la fusion n'est pas propice à une collaboration future. Il a demandé d'élargir la réflexion à l'ensemble des cinq syndicats du secteur pour que soit trouvée la meilleure solution pour l'alimentation en eau potable du Syndicat d'Aubiet- Marsan.

Enfin, le Conseil Municipal a réaffirmé son opposition, aux côtés des parents d'élèves, et des enseignants, à la fermeture annoncée d'un poste de professeur des écoles à la maternelle pour la prochaine rentrée scolaire, en adressant une motion à l'Inspection Académique du Gers.





Motion du Conseil Municipal de Pavie contre le projet de fermeture d'un poste d'enseignant à l'école maternelle à la rentrée 2019-2020